

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEEES 1231 Subvention (5.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Lézarts de la Bièvre;

Vu l'avis du Conseil du 5ème arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Lézarts de la Bièvre, qui a son siège social 29 rue Galande à Paris 5ème arrondissement (n° SIMPA : 15918 ; n° de dossier 2014_00736) pour l'organisation des journées portes ouvertes des artistes de la Bièvre à Paris 5e et 13e arrondissements.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90-3, Chapitre 65, Article 6574, (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2014 et suivants.